



# SOMMAIRE

## ÉDITO

➤ Page 5

## INTRODUCTION

➤ Page 6 - 7

## PARTIE I

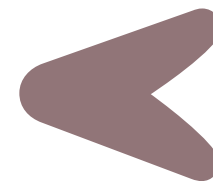
➤ Page 8 - 16

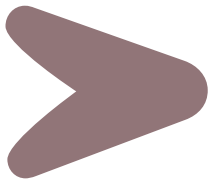
## PARTIE II

➤ Page 17 - 22

## PARTIE III

➤ Page 23 - 26





4

## ÉDITO

### **Inventer ici, ensemble, les vingt prochaines années.**

C'est un privilège pour moi de vous présenter ce plan de mandat.

Il est l'expression d'une volonté politique partagée des élus de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Construit avec chacun des vice-présidents, il exprime la volonté commune d'accueillir l'avenir avec confiance et ouverture, d'inventer ensemble notre futur en cultivant des valeurs simples : se respecter les uns les autres, respecter notre environnement, cultiver nos potentiels, s'ouvrir à de nouvelles richesses et ainsi, devenir de manière exemplaire ce que l'on espère de nous, une agglomération durable.

Nous formons un territoire « à enjeux » pour ceux qui nous entourent. Mais c'est notre volonté, notre persévérance et notre fidélité à nos engagements qui sont le gage de notre succès.

Ce Plan de mandat exprime les grandes orientations de notre action. Ce n'est pas un catalogue de mesures mais bien le cadre qui va guider chacune de nos décisions. Déjà, les services de la CAPI s'en inspirent pour organiser les services et être en mesure de développer les compétences nécessaires à son ambition. Les actions qui en découlent seront nombreuses et importantes. Nous allons à présent les hiérarchiser et estimer leur calendrier probable de mise en œuvre.

La suppression de la taxe professionnelle nous engage dans une période d'incertitude quant à nos ressources. Nous resterons donc prudents dans la gestion

de nos finances et ferons tout le possible pour optimiser notre action en mettant en commun nos moyens.

Dans le débat national sur le financement des intercommunalités, nous portons l'idée que nos ressources doivent être liées au développement économique de notre territoire, tant ce lien est le garant de sa qualité, de ses résultats en termes d'innovation, de création d'emplois, de richesse, de pérennité et de mieux vivre pour les citoyens.

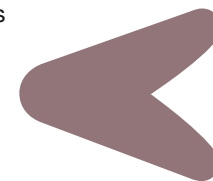
Enfin, je m'adresse aux vingt communes de la CAPI et à la vingt-et-unième qui nous rejoint. Nous réussissons un développement de qualité si notre accord perdure, et si nous sommes capables en permanence d'apporter partout et à tous, le même niveau de service.

Nous sommes à l'aube d'acquérir une forte notoriété, ce qui renforcera notre stratégie, mais nous n'oublierons jamais l'identité de chaque commune.

Cette diversité est un patrimoine, une force pour l'ambition de notre avenir commun.

#### **Alain Cottalorda**

Président de la CAPI,  
Conseiller Général,  
Maire de Bourgoin Jallieu.



5

## INTRODUCTION

Il y a 35 ans, l'État avait imaginé bâtir ici une Ville Nouvelle, une Ville du futur. Cette ville est faite à présent. L'utopie des années 70 a pris forme. L'expérience collective que nous en avons est fertile. Aujourd'hui un nouveau défi nous est donné : inventer ici les 20 ans qui viennent, construire une agglomération durable.

Située aux Portes de l'Isère, la CAPI est entourée de trois moteurs de développement régional de puissance et de compétences différentes : Grenoble, Chambéry et Lyon. Entre ces villes, la CAPI s'est toujours montrée active, entreprenante, créant son propre développement, à son échelle, mais au diapason du leur. Qu'il s'agisse de l'industrie (du papier ou du textile), de l'urbanisme, des transports et des flux de marchandises (aéroport, TGV et logistique sophistiquée), nous avons su **développer les savoir-faire pointus valorisant des filières, innover sans relâche, métisser nos compétences pour créer de nouvelles activités. Cette façon de puiser, dans nos acquis, et dans ceux de nos grands voisins, la richesse pour préparer l'avenir est notre manière d'être et d'advenir.**

Aujourd'hui, tous nos voisins, tous nos partenaires considèrent que les atouts de la CAPI et son potentiel sont exceptionnels. Elle est un des acteurs de croissance économique et démographique pour l'Isère, pour la Métropole Lyonnaise et la Région Rhône-Alpes. Mais sa configuration spatiale en fait aussi, et peut-être avant tout, un territoire d'expérimentation d'une forme élaborée du développement durable à inventer pour le XXIème siècle.

Mettre le cap sur l'agglomération durable, c'est préserver la complexité des systèmes de vie et la **diversité** des parcours. C'est aussi permettre à chacun d'accéder à une forme de liberté et garantir l'**accessibilité** des espaces et des services publics. C'est encore valoriser l'essentiel, distinguer et partager la **qualité** au bénéfice de tous. C'est enfin, apprécier, à long terme, l'impact des choix que nous faisons sur l'ensemble du système local ; c'est faire des choix économes pour la santé des hommes et la nature ; ils seront aussi **économes** financièrement.

Au cours de ce mandat, forte de ses 21 communes et de ses 100.000 habitants, la CAPI s'organiserait pour répondre à trois enjeux :

Nous accueillerons la croissance annoncée en créant, ensemble, **une agglomération durable enracinée dans l'avenir, à la pointe de l'innovation économique et urbaine** (Partie I).

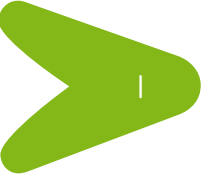
**Notre politique sera guidée par une volonté d'équité, à l'écoute et au plus près des habitants de chaque commune. Nous renforcerons ainsi l'attractivité du territoire** (Partie II). Le même service doit être accessible à chacun. Nous engagerons ce travail méticuleux et de longue haleine, qu'il s'agisse des services techniques pour toutes les communes, de l'action sociale, ou des actions qui facilitent la socialisation, l'ouverture aux autres et à de multiples activités : les services à la petite enfance, l'accès aux nouvelles technologies, à la culture ou aux sports. Durant ce mandat, nous atteindrons des objectifs concrets dans chaque domaine.

La gouvernance de la CAPI sera renforcée par **une solidarité intercommunale au service de l'intérêt général** (Partie III).

L'agglomération sera durable si nos projets sont portés par une gouvernance ouverte au débat entre élus et acteurs. Face à nos grands partenaires, ceux de la Métropole lyonnaise, de Grenoble, de Chambéry, face aux communautés voisines, il faudra avancer en cohérence les uns avec les autres et renforcer notre cohésion pour tenir notre cap. Nous savons que la CAPI se verra confier plus de responsabilités pour mener à bien cette politique, mais il lui reviendra d'animer, avec les élus, les débats politiques nécessaires à la cohésion de l'agglomération.

L'intercommunalité, ce sont aussi **des services publics « au service d'un même territoire »**, c'est-à-dire au service de tous ses habitants avec pour moteur de l'action, l'intérêt général.

Tous nos services communautaires et communaux doivent aller dans ce même sens, en cohérence, en complémentarité et continuité d'actions les uns avec les autres, en mutualisant leur expertise et leurs moyens, chaque fois qu'il s'agit de mieux servir l'intérêt général. Au cours de ce mandat, nous aurons exploré et mis en place une organisation efficace et efficiente de l'ensemble de nos services. Créativité, innovation, développement des compétences individuelles des agents et des compétences collectives seront les outils et les moyens de la réussite.



## Nous accueillerons la croissance annoncée en créant, ensemble, une agglomération durable enracinée dans l'avenir, à la pointe de l'innovation économique et urbaine.

8

L'État est prêt à accompagner ce projet depuis la Directive Territoriale d'Aménagement publiée le 11 décembre 2007, mais préparée depuis 2004. La Région Rhône-Alpes vient de valider le projet que la CAPI a présenté pour devenir un des « Grands Projets Rhônalpins ». La Région mise sur le « positionnement de laboratoire, de démonstrateur sur la thématique d'agglomération durable<sup>1</sup> » qu'a acquis la CAPI Quant au Département, il a toujours été un précieux allié. Pour autant que nous gardions notre cap, nous sommes assurés de leur soutien quant à notre politique économique, de prospective scientifique et économique, quant à notre politique de transport, d'aménagement et d'habitat.

Le développement économique restera résolument enraciné dans l'avenir. Il sera orienté vers la création d'emplois et de richesses pour les habitants et vers la valorisation des énergies nouvelles. Notre relation de confiance et de collaboration avec les entreprises et les acteurs de l'économie sera toujours essentielle.

La question des transports est devenue prioritaire. Pour qu'elle soit traitée au moindre coût, nous adapterons les formes, les aménagements et les services urbains pour limiter l'obligation de se déplacer et développerons les transports en commun tout en affinant le tissage en cours entre les modes de transports ; enfin, nous développerons les transports doux.

S'agissant de l'aménagement, le territoire contient des réserves naturelles de qualité et des espaces naturels sensibles, des zones humides précieuses. Le territoire sera aménagé en veillant à l'équilibre entre espaces verts, espaces de loisirs, d'habitation et zones d'activité. Nous veillerons à ce que l'accès à chaque espace soit fluide.

Pour tous les quartiers existants autant que pour ceux que nous construirons pour accueillir les nouveaux venus, nous conduirons la même politique de diversité de peuplement et de configuration, de qualité urbaine et de qualité de vie, d'accessibilité et d'économie de l'espace et de l'énergie. Pour mener à bien sa politique de logement, la CAPI dispose d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH).

En accueillant la croissance annoncée, il nous faudra infléchir les tendances liées à une structure urbaine distendue et à un modèle d'urbanisation spécialisant parfois à l'excès les quartiers et les territoires, dans une fonction. En outre, le rôle de l'agriculture dans le tissu urbain sera traité car elle occupe 70% des espaces.

Ces engagements guideront nos choix en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique et de transports.


**I – 1 Le développement économique restera résolument enraciné dans l'avenir. Il sera orienté vers la création d'emplois et de richesses pour les habitants et vers la valorisation des énergies nouvelles. Dans cette perspective, notre relation de confiance et de collaboration avec les entreprises et les acteurs de l'économie sera essentielle.**

Nous disposons de sérieux atouts économiques : la CAPI est le deuxième moteur de développement de l'Isère et le troisième de la métropole lyonnaise. Le nombre d'emplois a doublé en 25 ans et on compte plus d'emplois que de résidents actifs. Le foncier disponible, la présence des centres de transport à rayonnement européen que constituent l'aéroport et la gare TGV de Saint-Exupéry sont des éléments certains d'attraction pour les entreprises.

**I – 1.1 Notre développement a reposé sur une stratégie de « niches ». Ainsi avons-nous pu occuper localement la première place dans des activités industrielles ciblées.**

**➤ Nous sommes leaders au sein de quatre pôles d'innovation essentiels pour la Région :**

La CAPI devient **la première plate-forme de production photovoltaïque de France** avec le projet d'installation d'une entreprise développant un troisième procédé de captation de l'énergie en complément des technologies développées par Photowatt et Solarforce. Nous sommes ainsi en pointe dans une industrie particulièrement précieuse pour l'avenir de la planète. Donnant libre cours à la créativité, nous allons proposer d'installer des panneaux photovoltaïques sur des espaces inattendus, comme les



murs antibruit qui longent l'autoroute. Ce développement porte l'image même de notre espérance dans un développement d'avenir. Innovation, économie d'espace et métissage, voilà un trio qui devrait jouer à chaque étape de l'aménagement.

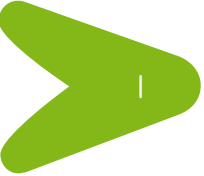
9

**Nous sommes la première plate-forme logistique de France.** Installée à Saint-Quentin Fallavier et Satolas-et-Boncelle, elle a attiré de grandes enseignes comme Norbert Dentressangle, NYK Logistics, Prologis. Elle tend vers une logistique sophistiquée apportant de la valeur ajoutée. Elle s'est dotée d'une démarche collective (le Pôle d'Intelligence Logistique d'Europe du Sud, le PIL'es) qui réunit des grandes entreprises et des partenaires institutionnels (avec le soutien de la CAPI et de l'État) pour préparer la logistique de 2020, améliorer la performance et la compétitivité industrielles des entreprises, créer de l'emploi et soutenir l'attractivité du territoire.

Nous avons fêté, en octobre dernier, les 4 années d'existence **du laboratoire d'innovation METIS**. Métis mobilise des entreprises pilotes innovantes (PME) dans le secteur textile et dans le secteur du papier. Adossé au CEA, il identifie les technologies émergentes (les micro et nanotechnologies), analyse leurs applications sur le marché, réalise des prototypes, puis des pilotes industriels.

**Le pôle innovation constructive (PIC)** est une démarche engagée par des industriels de tous les secteurs des matériaux et de l'habitat dans le Nord Isère et sa région, tous leaders sectoriels et acteurs internationaux en partenariat avec l'EPANI et les Grands Ateliers.

<sup>1</sup> Grand Projet Rhône-Alpes : Candidature de la CAPI



Il met en réseau et fédère les acteurs des solutions constructives innovantes afin d'améliorer la performance des PME par des actions collectives. Il a déjà

10

permis de faire connaître les savoir-faire des entreprises du bassin, de développer de nouveaux matériaux et des solutions constructives innovantes et de contribuer à développer des formations professionnelles et universitaires en adéquation avec les besoins des entreprises, en croisant les spécialités architecte /ingénieur /designer.

Comme MÉTIS, il a pour but de décloisonner les laboratoires de recherche publics et les PME, de fédérer les acteurs afin d'améliorer les performances des PME. Le PIC contribue, en outre à mettre en cohérence les formations professionnelles et universitaires avec les besoins des entreprises.

Ces pôles ont décidé de travailler ensemble pour partager leurs avancées technologiques au bénéfice de chaque secteur d'activité.

➤ *Nous sommes référencés et actifs au sein de pôles isérois ou lyonnais :*

**Le pôle de compétitivité mondial MINALOGIC** (innovation pour la mise au point de produits et de services autour des solutions miniaturisées intelligentes pour l'industrie) repose sur le mariage inédit des micro-nanotechnologies et de l'intelligence logicielle embarquée (Grenoble-Isère).

Dans le secteur des textiles à usage technique et fonctionnel, la CAPI est aussi présente au sein du **pôle Techtera**. Ce dernier accélère les collaborations

croisées entre les entreprises de textiles techniques et fonctionnels et les centres de recherche et organismes de formation de Rhône-Alpes, et facilite l'accès des entreprises aux aides publiques. Il est là pour développer les marchés des nouveaux textiles techniques à fort potentiel.

**Le pôle TENERRDIS<sup>2</sup>** est centré sur la production d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydraulique) et leur transformation sur des vecteurs d'énergie actuels (électricité et chaleur) et futurs (hydrogène). Il optimise l'utilisation de ces énergies dans le bâtiment et les transports.

On le voit, le développement économique est un processus déjà engagé et délibérément tourné vers l'avenir. Pour bonne part, il a respecté les savoir-faire traditionnels nécessaires au relais du passé à l'avenir. Il en est ainsi de la filière textile, le plus souvent décimée ailleurs, mais ici régénérée par l'innovation. Nous ne sommes pas des partisans de la rupture parce que s'enraciner dans l'avenir, ce n'est pas rompre les amarres et partir à la dérive, ce n'est pas rompre avec son passé ou avec ce que l'on est. Pour la CAPI, c'est juste prendre du passé ce qui est fertile, vivre à l'écoute de ce qui change et travailler en regardant bien devant ce que nous construisons pour nos enfants.

Nous poursuivrons dans cette direction tout en travaillant méticuleusement pour que ces avancées économiques concernent aussi directement que possible les habitants de la CAPI en termes d'emploi.

Voici donc les axes qui structureront nos choix :

**I-1.2** Afin que la croissance économique ne soit pas dévastatrice pour l'emploi, comme on le voit souvent, nous serons attentifs à la diversité des activités créées et à celle des emplois et des qualifications, car nous voulons que les habitants de la C.A.P.I. trouvent du travail sur place, s'ils le souhaitent.

Pour que le développement ait des retombées positives pour les habitants, nous mettrons en place, avec les partenaires publics et privés concernés, des dispositifs leur facilitant l'accès à l'emploi et incitant les migrants journaliers à s'installer près de leur lieu de travail, sur le territoire de la CAPI.

Une gestion prévisionnelle des emplois dans les entreprises actuelles et à venir permettrait d'anticiper les besoins et les parcours professionnels ouverts aux habitants (notamment en recherche d'emploi), autant que les filières de formation utiles (formation initiale, continue ?) aux besoins des entreprises locales.

D'ores et déjà, sur les pôles de compétitivité, les acteurs s'emploient à ajuster les contenus des formations aux besoins actuels et à venir. La CAPI veillera à ce que ces formations et les emplois qui en résulteront puissent, autant que faire se peut, s'adresser à ses habitants.

**I-1.3** Les activités principales de la CAPI appartiennent à la sphère industrielle<sup>3</sup> : elles occupent plus de la moitié des emplois notamment dans le



commerce de gros<sup>4</sup>, les transports (et logistique)<sup>5</sup> ainsi que les services aux entreprises. Or, la sphère agroalimentaire<sup>6</sup> et la sphère résidentielle<sup>7</sup> recèlent des potentiels de développement de l'emploi. Nous exploiterons les développements dans le domaine de l'agriculture et des services et commerces de proximité (pour l'entreprise, comme pour les habitants).

11

➤ *Actuellement, les terres agricoles sont données à bail sans garantie de longue durée. Il est temps d'ouvrir une réflexion avec toutes les parties concernées (agriculteurs, consommateurs, acteurs du monde agricole et de l'écologie) pour explorer l'opportunité et la faisabilité de cultures plus proches des besoins des habitants et plus pérennes pour les agriculteurs. Nous le ferons au cours de ce mandat.*

➤ *Faciliter la vie quotidienne des habitants, c'est développer une offre commerciale, artisanale ou de services à proximité des logements ou des lieux de travail. Cette donnée sera prise en considération pour construire des centres de bourgs vivants et pratiques ou pour revitaliser les ensembles existants.*

➤ *Nous veillerons à ce que les PME commerciales, artisanales ou de services disposent d'un environnement structurant. Dans cette perspective, nous travaillerons avec les chambres consulaires, les associations d'artisans et de commerçants et les partenaires publics*

<sup>3</sup> La sphère industrielle regroupe les activités de l'industrie, du commerce de gros et intermédiaires, les travaux publics, une partie des transports (les transports de marchandises, logistique, infrastructure ...) et les services aux entreprises.

<sup>4</sup> Centrales d'achats grandes marques -Leclerc, Ikea, Vilmorin.

<sup>5</sup> Plate-forme logistique de tout premier plan à Saint-Quentin-Fallavier et Satolas-et-Boncelle qui attire de grandes enseignes comme Norbert Dentressangle, NYK Logistics, Prologis ...

<sup>6</sup> Activités agricoles et industries alimentaires.

<sup>7</sup> Activités tournées vers les besoins des habitants : commerce de détail, bâtiment, services aux particuliers, administration, éducation, santé et action sociale.

<sup>2</sup> Pôle de compétitivité Technologies Énergies Nouvelles Énergies Renouvelables Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie.

(dont l'État) en suscitant la création de dispositifs équivalents au FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et au G.I.C.C. (Groupe-ment d'Intérêts Communal et Commercial) ou l'extension de ceux qui existent.

12

➤ Nous accorderons une attention particulière au développement et à l'accueil de l'économie sociale et solidaire.

➤ Nous poursuivrons le développement des activités dans le domaine de la santé en renforçant la dynamique engagée autour du Médipôle de Bourgoin-Jallieu, du Golf de l'Isle d'Abeau et de l'Espace Montgeard sur la thématique Santé-Sport-Nature. Ce projet couvrira notamment des espaces naturels de loisirs, des équipements sportifs et le Médipôle lui-même.

**I-1.4** Le développement économique durable implique une relation de confiance et de collaboration avec les entreprises et les acteurs de l'économie.

Le travail fertile, engagé au sein des pôles de compétitivité et des pôles d'innovation, avec les entreprises et les acteurs de l'économie et de la formation, sera poursuivi et amplifié.

Ces démarches, rodées en Région Rhône-Alpes et notamment en Isère, associent l'industrie, la recherche et la formation. Elles démontrent que l'entreprise ne peut pas se développer durablement seule, comme la recherche ne peut pas avancer sans valorisation industrielle, ni l'entreprise sans les ressources (y compris humaines et institutionnelles) de la

formation et qu'enfin, le processus prend corps lorsque les collectivités publiques s'impliquent. Nous appellerons cela « **la responsabilité sociétale locale des acteurs du territoire** ». À la CAPI, notre participation et notre contribution à ces pôles nous assurent une expérience avancée de ce modèle de développement. C'est ce modèle que nous soutiendrons activement pour toutes les activités économiques.

➤ La CAPI établira et enrichira ses relations avec les entreprises.

Nos rencontres avec les entreprises et le monde économique inspireront une cohérence entre notre politique de développement durable et les choix économiques stratégiques ou de gestion. Il sera notamment question de la contribution à l'amélioration de la vie locale et environnementale, de réduction des niveaux de pollution, de performances en matière d'innovation, de gestion prévisionnelle des emplois, de formation, de Plan de Déplacements d'Entreprises, de services collectifs à destination des salariés : restauration, crèches inter-entreprises, service partagé de tâches ménagères, bien-être et santé au travail.

Ces projets devront passer par une mobilisation des entreprises installées à l'intérieur des ZAC actuelles et de celles que nous créerons.

➤ La CAPI se dotera d'une politique volontaire et dynamique d'aide à la création d'entreprises et de soutien à l'innovation.

➤ Nous mettrons en place une gouvernance économique du territoire en créant une conférence du développement économique où seront proposées et débattues les orientations portées par la CAPI ou par ses partenaires privés ou publics.

➤ Enfin, nous nous doterons dès le début de ce mandat d'un schéma de développement commercial.

**I-1.5** Pour mieux accompagner les travaux des pôles croisant production, recherche et formation dans des secteurs pointus, nous développerons localement les formations de haut niveau aux nouveaux métiers.

**I-2** La question des transports est devenue prioritaire. Pour qu'elle soit traitée au moindre coût, nous adapterons les formes, les aménagements et les services urbains pour limiter l'obligation de se déplacer et nous développerons les transports en commun tout en affinant la complémentarité des modes de transports ; enfin, nous développerons les transports doux.

Nous allons devoir travailler sous une double contrainte liée à la structure du territoire et à son développement démographique : à court terme, nous devons répondre à la croissance naturelle des flux et à la demande de baisse des coûts du transport (réduction du pouvoir d'achat des nombreux ménages modestes). À court et long terme, la contrainte environnementale exige une réduction de la consommation d'énergie malgré la croissance démographique et donc une réduction des flux de transports.

Selon le SCoT, malgré des améliorations récentes réalisées à l'initiative de la Région, **l'obligation de se déplacer en voiture et la sous-exploitation des gares de l'agglomération Nord-Isère résultent de la configuration urbaine distendue.**

Si l'on estime que le nombre d'emplois sur le territoire de la CAPI s'élève à 40.000

environ (comme en 1999), le nombre de «nomades» domicile/travail atteint 29.000 environ (16.000 entrants et 13.000 sortants). Au XX<sup>ème</sup> siècle, ce phénomène s'est installé et développé naturellement, un peu partout en France. Il finit par faire de l'aménagement des voiries et des transports en commun, un chantier lancinant, incessant. Ici, ce phénomène est surdimensionné. Or, sans action de notre part, nous devrions assister à une asphyxie progressive du territoire (engorgement, pollution). Un Plan de Déplacements Urbains (PDU) est en voie d'achèvement. Il guidera nos choix durant ce mandat.

13

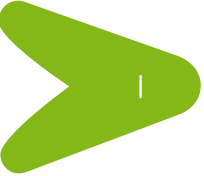
**I-2.1** L'augmentation des flux n'est pas une perspective soutenable. Il faut donc envisager de les réduire, en particulier les déplacements domicile/travail de la C.A.P.I. vers les bassins d'emploi extérieurs et des zones d'habitation extérieures vers la CAPI.

Pour accueillir la croissance en réduisant les flux de transports en voiture, il nous faudra :

➤ Faire jouer l'attractivité du territoire de sorte que ceux qui y travaillent y résident et inversement.

➤ Rapprocher commerces et services des habitants.

➤ La CAPI, territoire de salariés nomades et centre multimodal de transports appelé à se développer pourrait intégrer dans ses choix, la création d'activités de services et de commerces répondant aux besoins des «nomades».



➤ Avec les entreprises, nous travaillerons à la rationalisation des transports, notamment des transports de salariés en incitant à la conception de Plans de Déplacements d'Entreprises.

14

➤ Nous étudierons les modalités de l'ouverture de nos réseaux de transports en commun aux communes et communautés environnantes.

**I-2.2** Le plan de déplacements urbains de la CAPI sera adopté en 2009. Il suscitera la réduction de l'usage et du poids de la voiture particulière au profit des transports collectifs, du covoiturage et des modes de transport doux.

**I-2.3** Depuis 2006, la SNCF et la CAPI œuvrent dans le projet REAL (Réseau Express Agglomération Lyonnaise) pour favoriser l'intermodalité entre les trains et les bus Ruban. Nous poursuivons cette coordination fructueuse et efficace en l'élargissant à la cohérence de nos services avec ceux du Sytral (transports lyonnais) et de l'Isère (Transisère).

**I-3** Le territoire de la CAPI contient des réserves naturelles de qualité et des espaces naturels sensibles, des zones humides précieuses. L'aménagement du territoire que nous entreprenons veillera constamment à l'équilibre entre espaces verts, espaces de loisirs, d'habitation et zones d'activité. Il permettra la fluidité de l'accès à chaque espace.

«Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme des années 1970 ... a été

un creuset d'expérience et l'outil privilégié d'une approche de développement urbain durable. Les concepts fondateurs de «ville à la campagne» et de «ville-nature» ont permis de mettre en œuvre des expérimentations ponctuelles et des dispositifs et innovations pérennes<sup>8</sup>. Loin de changer de cap, nous adapterons cette utopie aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la place de la nature mérite-t-elle d'être resituée, reliée à l'homme, à la santé et à l'économie, ce qui incite à lier espaces naturels, agriculture, sport, enseignement, culture et santé.

Pour l'État, la vallée urbaine (qui s'étend au-delà de la CAPI, de Grenay à La Tour-du-Pin) est un espace majeur de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) dans la métropole lyonnaise. Elle pourrait accueillir 70 000 habitants, soit 35.000 logements d'ici 20-25 ans avec les équipements, les réseaux et les emplois qui vont avec.

Dans ce contexte, la CAPI doit inventer ses vingt prochaines années. Le territoire va accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités. Pour construire une agglomération durable, nous concevons un schéma de secteur pour la CAPI qui aura pour vocation de prévoir la distribution de l'espace entre les zones d'activité, les zones d'habitat, les espaces verts (agriculture, zones sensibles, zones humides, espaces de loisirs...), d'habitation et de vie quotidienne ...

Ce travail commencera par un état des lieux du territoire, puis, nous devons respecter quelques grands axes.

Aujourd'hui, nous disposons d'un ensemble urbain «distendu» : «sans réelle structure d'ensemble et sans identité commune. Les fonctions de centralité et de service, attachées à la ville, existent

seulement dans certaines communes (Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, Villefontaine, La Verpillière, St Quentin Fallavier...).

**I-3.1** Nous économiserons l'espace construit en stoppant l'éparpillement résidentiel. Le tissu urbain aura une compacité raisonnable et devra intégrer toutes les fonctions nécessaires à la vie quotidienne des habitants.

**I-3.2** La CAPI développera sa «trame verte d'agglomération». La diversité des espaces de transition et des espaces non urbanisés sera donc préservée.


Nous explorerons le maintien de l'activité agricole comme composante du paysage et facteur de maintien de la biodiversité, mais aussi comme activité économique locale susceptible de répondre aux besoins locaux.

**I-3.3** Nous localiserons de nouvelles ZAC pour le développement économique en fonction des disponibilités foncières et des transports.

Au cours de ce mandat, après un diagnostic détaillé de la situation actuelle et à achèvement des opérations en cours, nous identifierons les prochaines ZAC, dans le cadre de l'élaboration du schéma de secteur.

Compte tenu de la situation géographique de la CAPI et de la concurrence des territoires alentour, nous étudierons la possibilité de recevoir congrès et séminaires (à proximité des gares et aéroports).

Ainsi, toute nouvelle implantation urbaine ou industrielle respectera des principes d'équilibre et de liens consubstantiels à la durabilité du développement.



**I-4.** Pour tous les quartiers existants et pour ceux que nous construirons, nous conduirons la même politique de diversité du peuplement, de formes et de qualité urbaines, de qualité de vie, d'économie d'énergie et d'accessibilité aux services et aux commerces dans la proximité.

15

Nous disposons à présent d'un Programme Local de l'Habitat couvrant l'ensemble de l'agglomération. Il contient une partie de nos orientations en matière d'habitat.

**I-4.1** Partout, nous veillerons à la diversité de l'habitat et des fonctions urbaines en suscitant l'implantation de commerces et de services facilitant la vie quotidienne des habitants.

➤ Certaines configurations d'habitat devront être traitées pour répondre aux exigences d'une agglomération durable comme on le voit à l'Isle d'Abeau, Bourgoin Jallieu, Villefontaine, Saint Quentin Fallavier ou La Verpillière. Nous poursuivrons notre action en faveur de la politique de la Ville et la rénovation urbaine commencera par les deux quartiers de Champfleuri à Bourgoin-Jallieu et Saint-Bonnet à Villefontaine.

➤ Toute nouvelle extension urbaine mixera des logements, des emplois (locaux d'activité, bâtiments pour le tertiaire), des commerces, des services publics ou privés ainsi que des équipements. Quant aux ensembles urbains existants, principalement consacrés au logement (L'Isle d'Abeau, Villefontaine), nous poursuivrons la politique de diversification des fonctions en suscitant l'implanta-

<sup>8</sup> Grand Projet Rhône-Alpes : Candidature de la CAPI.

tion de commerces et de services facilitant la vie quotidienne des habitants.

L'économie de ressources foncières et financières conduira sans doute à faire des choix de servi-

ces et commerces polyvalents et peut-être à développer de nouveaux métiers d'accueil et de services partagés entre diverses institutions. Nous étudierons et soutiendrons toute solution couplant diversité et économie dans la création de nouveaux espaces de services.

➤ *Le besoin de logements conduit la CAPI à impulser la construction de 1.000 logements neufs par an au cours de ce mandat, en partie sur les réserves foncières de l'État.*

➤ *L'équilibre entre les logements locatifs et les logements en accession à la propriété, les logements sociaux et les logements privés, les logements collectifs et individuels est, à l'heure actuelle, globalement satisfaisant, mais au prix d'importants écarts locaux : surconcentration ou au contraire, absence de logements sociaux selon les communes. Les situations locales devront être progressivement rééquilibrées.*

Nous poursuivons la création de logements privés dans les communes de Villefontaine et de l'Isle d'Abeau et assurerons la mixité sociale par la réalisation de logements sociaux dans tous les nouveaux programmes privés et dans les communes qui en sont dépourvues.

**I - 4.2** Nous concevrons plusieurs Éco-quartiers et susciterons la réalisation de bâtiments innovants au plan environnemental.

➤ *Notre parti pris pour toutes les nouvelles constructions sera la diversité et la qualité environnementale.*

La CAPI incitera à la réalisation de bâtiments innovants au plan environnemental, en priorité sur le foncier public. Pour suites du «Grenelle de l'Environnement», elle favorisera l'intervention d'opérateurs immobiliers certifiés pour leur activité (normes de type NF, ISO, HQE ; etc.) et privilégiera la réalisation de bâtiments atteignant des niveaux de performance énergétique relevant de labels reconnus nationalement.

➤ *Deux opérations de construction de logements consommant peu d'énergie ont déjà été réalisées à Villefontaine : le «Domaine de la Terre» et le «village bois». Forts de ces expériences, nous concevrons plusieurs Éco-quartiers dans les communes où les élus en ont exprimé la volonté.*

➤ *Par ailleurs, héritant d'un patrimoine social conçu en partie avant la première crise pétrolière (1974) et pour l'essentiel au cours des 15 années suivantes, nous devons, à terme, le rendre énergétiquement sobre. Avec les bailleurs sociaux concernés et les partenaires du logement, la CAPI suscitera l'exploitation de toutes les opportunités pour y parvenir.*

**Notre politique sera guidée par une volonté d'équité, à l'écoute et au plus près des habitants.**

Nous venons d'évoquer l'habitat et les transports. Bien sûr, c'est dans un souci d'équité envers les habitants que nous travaillerons dans ces deux domaines. Par ailleurs, nous engagerons un travail méticuleux et de longue haleine, pour que le même service soit accessible à chacun, qu'il s'agisse des services techniques pour toutes les communes, de l'action sociale et des actions qui ouvrent à plus de socialisation, plus de liens : les services à la petite enfance, la culture ou les sports, l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Durant ce mandat, nous atteindrons des objectifs concrets dans chaque domaine.

Avec 100.000 habitants, une intercommunalité dispose de plus de moyens pour chaque habitant que 20 communes indépendantes. Elle bénéficie d'un effet de seuil qui, parce que les moyens sont communs, peut rendre un service de qualité à moindre coût. L'appartenance à l'intercommunalité doit se traduire par une égalité de traitement quel que soit le lieu de vie ou de travail. La péréquation des coûts et des services se traduira à terme par une même tarification sur l'ensemble du territoire.

**II - 1 Les services techniques apporteront, à terme, à chacun une qualité équivalente.**

**II - 1.1** La voirie et l'éclairage tendront vers une qualité équivalente dans chaque commune.

Ce n'est pas encore le cas, chaque commune ayant eu sa politique d'investissements et disposant de moyens inégaux. Avant la fin de ce mandat, la CAPI prendra en charge la mise à niveau des voies de qualité médiocre ou mauvaise. S'agissant de l'éclairage, nous poursuivrons le «Plan Lumière» qui mettra nos équipements aux normes (environnementales, notamment) tout en concevant la mise en valeur de nos sites et de notre patrimoine par la lumière. La charge de ces travaux étant très lourde, nous devons en étaler le coût sur plusieurs mandats. Un échelonnement indicatif de ces travaux, qui seront tous répertoriés, sera réalisé au cours de ce mandat et les plus urgents seront réalisés.

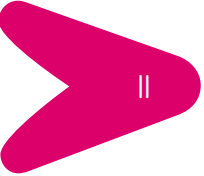
**II - 1.2** S'agissant des bâtiments publics, des améliorations seront apportées pour en donner l'accès aux handicapés. Les coûts étant très importants, nous devons aussi les étaler sur plusieurs mandats.

➤ *L'eau et l'assainissement seront, à terme, gérés selon des modalités équivalentes pour tous.*

L'enjeu est de fournir à tous les habitants et les entreprises un service orchestré dans les mêmes conditions. À terme, nous devons homogénéiser les prix car à qualité égale de services, les prix seront les mêmes. Pour y parvenir, les contrats de régie ou les délégations de service public doivent être mis à niveau, c'est ce que nous entreprendrons au cours de ce mandat.

<sup>9</sup> Diagnostic porté par la CAPI dans son dossier de candidature au Grand Projet Rhône-Alpes.

<sup>10</sup> Les mots clés de la ville des réalisations de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle furent : fracture, ségrégation, spécialisation, fragmentation, grands ensembles, puis lotissements, rurbanisation ... autour des années 1980.



S'agissant d'un des enjeux majeurs de ce siècle, nous nous engageons à apporter la plus grande attention à l'évolution et la maîtrise de la fourniture de ces services d'eau et d'assainissement.

➤ *Les services doivent être accessibles quand on en a besoin et comme on en a besoin. La mise en cohérence des horaires est un enjeu pour la qualité de la vie et l'égalité.*

Elle sera traitée au cours de ce mandat. En outre, certains habitants se trouvent aux prises avec des difficultés accrues par la complexité des dispositifs qui pourraient les accompagner. Pour eux, la création de **fonctions d'accueil polyvalent** au sein des services publics existants sera examinée.

**II - 2 Les actions qui facilitent la socialisation, l'ouverture aux autres, l'accès à de multiples activités seront progressivement étendues à l'ensemble de la population.**

**II - 2.1** La politique sociale de la CAPI doit trouver ses marques par une définition plus précise de ce qui est de la compétence communautaire, par exemple s'agissant des personnes âgées dépendantes et handicapées.

Dans un souci de bien-être et d'économie, nous souhaitons que les personnes dépendantes puissent se maintenir à domicile le plus longtemps possible en accédant aisément à des services et de qualité diversifiés.

➤ *À minima, l'intercommunalité présente l'intérêt d'une mutualisation de l'information au sein des services publics.*

➤ *La CAPI soutiendra les actions des associations intervenant dans le champ social, quand leurs retombées concerneront tout le territoire et/ou pour des opérations qui s'inscrivent dans la durée.*

➤ *Au cours du plan de mandat, une réflexion sera conduite pour la création éventuelle d'une maison de retraite ou d'une structure de moyen séjour.*

➤ *Concernant la commission accessibilité, nous devons très rapidement définir les moyens que nous lui réservons, le champ de ces compétences ainsi que l'articulation et/ou la mutualisation que nous pourrions mettre en place avec ses homologues communales.*

**II - 2.2** Les actions en direction de la Petite Enfance seront orientées par notre enjeu commun d'équité et d'émancipation des enfants, bien sûr, mais aussi de leurs parents.

S'agissant de l'enfance, la possibilité d'accéder à des services de qualité équivalente sera donnée aux familles, quelle que soit leur commune. Nous susciterons le développement d'actions sur le thème de la parentalité, car nous savons que le rôle éducatif et affectif des parents est déterminant dans le processus d'émancipation progressive des enfants et qu'il n'est pas toujours en cohérence avec leurs besoins dans leur environnement culturel et social.

La CAPI pourra jouer un rôle de régulateur des actions Petite Enfance, en veillant à la cohérence d'ensemble des programmes sur la base de ces enjeux:

partout, une approche partageable de la parentalité, partout un accès possible à un service de qualité équivalente pour les enfants.

Pour parvenir à ce résultat, nous susciterons la mise en réseau des professionnels qui travaillent auprès des enfants : assistantes maternelles, puéricultrices, voire assistantes sociales ...


Un diagnostic est en cours qui devra estimer les besoins actuels et ceux que l'on peut raisonnablement prévoir pour les deux ou trois années à venir. L'état des réponses proposées permettra d'identifier les actions à mener ou les investissements à prévoir.

L'estimation des besoins prendra (à terme) en considération ceux dont la réponse pourrait être donnée sur les lieux de travail avec le soutien des entreprises. Dans cette perspective, il importe que les responsables Petite Enfance et Économie travaillent de concert.

Enfin, il est évident que l'effort que nous mènerons pour que chaque habitant de ce territoire puisse accéder à la culture et aux sports aura pour cible les jeunes enfants et les acteurs de la Petite Enfance.

La CAPI soutiendra toute initiative visant à créer des dispositifs communs à l'ensemble du territoire, comme la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui inscrirait parmi ses enjeux, ceux d'équité et d'émancipation.

**II - 2.3** La culture est constitutive du sentiment d'appartenance, vecteur de vie sociale et d'émancipation. Elle peut être aussi le fer de lance d'une politique de «marque» de la CAPI. L'agglomération mènera une politique ambitieuse, mais dénuée d'élitisme.



Alors que ses statuts limitent les compétences de la CAPI à la création et à la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire<sup>11</sup>, un consensus s'est déjà dessiné pour l'élargissement de ses compétences sur trois axes que nous développerons :

➤ *L'accès de tous à la culture, sur la base des acquis observés dans tout ou partie de l'agglomération, sera assuré par la CAPI.*

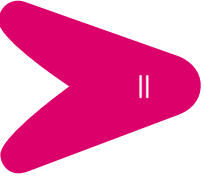
➤ Toutes les communes vont bénéficier de l'action menée par les médiathèques et certaines bibliothèques pour **réduire l'analphabétisme par le développement de la lecture publique**. Le réseau des médiathèques et leur base de données s'ouvriront à toutes les bibliothèques.

➤ **L'université populaire**, lancée fin 2008, est la seule UP créée en France à l'initiative d'une Médiathèque. Son impact s'amplifiera au fil des années. Nous poursuivrons cette action exemplaire.

➤ La CAPI soutiendra **l'enseignement de la musique** grâce aux actions du Conservatoire.

➤ Le **Plan Local d'Éducation Artistique** a atteint un bon niveau de qualité. Nous le déploierons sur l'ensemble de la CAPI. Ainsi, la collaboration des établissements scolaires et des équipements culturels permettra-t-elle à **tous les enfants d'assister aux rendez-vous de la saison culturelle** (saison jeune public 3 à 12 ans), de bénéficier de conditions préférentielles pour accéder à la saison officielle.

<sup>11</sup> Le conservatoire et l'enseignement rattaché. / Les médiathèques, et formellement la lecture publique. Le théâtre du Vellein. / La salle de l'Isle / Et prochainement, les Abattoirs.



**Les théâtres, le Conservatoire, les médiathèques, le musée, les «Abattoirs» élaboreront une offre culturelle diversifiée pour la jeunesse.**

20

➤ Une tarification ajustée devra faciliter l'accès de chacun à la culture.

➤ *La qualité des politiques culturelles locales est reconnue. La CAPI s'appuiera sur ces acquis pour participer à des événements d'ambition communautaire, régionale ou nationale ou en créer elle-même. Il en est ainsi :*

➤ Des événements susceptibles d'atteindre une notoriété à minima régionale, comme le festival du cirque et le festival des Barbares ...

➤ De la participation de la CAPI à des événements d'ambition métropolitaine. À terme, nous participerons activement, et au niveau de qualité qui s'impose, à la Biennale de l'Art Contemporain et à celle de la Danse.

➤ Nous explorerons au cours de ce mandat la possibilité d'assigner à chaque équipement et/ou structure de notre agglomération des fonctions originales et complémentaires en matière de création. Les idées ne demandent qu'à germer et être travaillées.

➤ *À terme, les programmations généralistes tendront à devenir communautaires, chaque commune restant libre d'avoir une programmation correspondant à sa spécificité.*

Ces choix dépassent le cadre des compétences de la CAPI telles qu'elles sont définies par les statuts. Pourtant, ils s'inscrivent bien dans l'intérêt général

communautaire compris comme l'intérêt de chaque habitant du territoire ou comme l'intérêt de la personne publique qu'est la CAPI (son rayonnement, son image, sa capacité à cimenter une identité partagée). Pour les rendre possibles, l'élargissement des compétences de la CAPI s'impose. Des partenariats avec les territoires voisins seront à construire.

**II - 2.4 Le sport est le domaine de l'échange, de l'émulation, de la santé du corps, de la performance. Nous sommes déjà très reconnus dans certaines disciplines sportives. C'est le résultat d'une politique conjuguée de démocratisation du sport et d'une volonté de parvenir, chaque fois que c'est possible, à l'excellence. Nous poursuivrons cette politique pour l'ensemble de l'agglomération.**

➤ *La politique dans le domaine des sports devra répondre à trois enjeux: être accessible à tous, être un levier de l'agglomération durable et assurer le rayonnement de la CAPI au-delà de l'agglomération en soutenant sa politique de communication.*

➤ *La démocratisation du sport, son accessibilité à tous dans des conditions équivalentes sera centrée, pour ce mandat, sur quelques disciplines pour lesquels des équipements existent déjà. Tous les enfants d'âge scolaire devront avoir une expérience de la piscine. Quant au golf, disposant du seul golf public de la région Rhône-Alpes, nous veillerons à en démocratiser la pratique.*

➤ *Seront développées les actions de sensibilisation qui répondent à la définition «sport-nature-santé» par des animations ciblées.*

➤ *Le sport assurera le rayonnement de la CAPI et nourrira sa politique de communication. Pour cela, nous soutiendrons les clubs amateurs ayant un rayonnement élargi hors de la CAPI et inciterons, le cas échéant à la fusion des clubs.*

➤ *Nous favoriserons l'émergence de pôles d'excellence pour concentrer l'effort sur quelques disciplines en vue de porter l'image de la CAPI à l'extérieur.*

➤ *Nous avons l'opportunité d'accueillir un équipement de rayonnement suprarégional, comme un vélodrome. Sa construction pourrait inclure celle d'un centre sportif avec des salles.*

L'idée de développer le badminton et un centre régional de tennis de table sera étudiée. Cet équipement pourrait recevoir des manifestations de haut niveau à audience nationale voire internationale.

➤ *Actuellement, entre dans les compétences communautaires la gestion de deux sortes d'équipements : les 6 piscines et le golf. Or, pour créer une agglomération durable au XXIème siècle, il faut avoir une politique sportive ambitieuse et ouverte à tous. Comme pour la culture, les compétences déléguées à la CAPI seront étendues pour que la politique sportive contribue de manière optimale à la formation d'une agglomération durable.*

**II - 3 Nous renforcerons l'attractivité du territoire en faisant de l'accès généralisé aux technologies de l'information et de la communication un moyen de faciliter les relations entre habitants et acteurs du territoire.**

**L'agglomération durable que nous voulons créer sera de plus en plus attractive :**



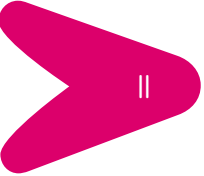
un tissu urbain entouré d'espaces naturels auxquels il est facile d'accéder, des commerces et des services près des domiciles et des lieux de travail, des dynamiques vertueuses de développement des entreprises, de l'innovation, des compétences et de l'emploi, une politique culturelle de qualité, accessible, animée, reconnue à l'extérieur et une politique sportive ambitieuse... Pour renforcer son attractivité et l'ancrer dans des modes de réseau actuels, nous généraliserons l'accès au numérique haut débit.

21

Pour la CAPI, l'accès généralisé aux technologies de l'information et de la communication sera un vecteur de communication, de diffusion de la culture ou de l'enseignement. Pour les habitants, au lieu de renforcer l'isolement, nous concevrons un programme d'implantation et de diffusion des TIC (technologies de l'information et de la communication) qui suscitera et facilitera leur mise en réseau et leurs rencontres. Nous explorerons les formes possibles d'une participation à la vie de la cité grâce à ces technologies.

**II - 3.1 Les enjeux d'une telle politique sont forts tant pour les habitants que pour la CAPI.**

Pour les habitants, l'accès aux TIC facilite la vie quotidienne et réduit les déplacements inutiles vers des services publics ou certains commerces et permet de nouvelles pratiques professionnelles comme le travail à domicile. Chacun peut prendre connaissance de programmes, participer à un débat et être en réseau personnalisé, en choisissant ses interlocuteurs.



Les TIC facilitent la mise en réseau des entreprises ou des habitants. Elles rendent actifs dans l'animation des réseaux autant que dans l'utilisation des outils ...

22

**II - 3.2** Terre de croissance démographique et économique, la CAPI aura une politique d'accueil des entreprises et des habitants que le développement des TIC pourra servir.

Il s'agit donc pour la CAPI d'améliorer le service aux habitants, aux acteurs économiques et administratifs, de créer et renforcer les liens entre les acteurs du territoire, voire de réduire les coûts des services. La CAPI pourrait ainsi disposer d'un système pour entretenir une relation avec les habitants afin de faire connaître sa politique, de répondre aux besoins des arrivants et des entreprises en donnant accès à certains services publics et privés y compris la culture etc.

**II - 3.3** Durant ce mandat, nous explorerons les solutions pour la mise en place d'un plan de développement des infrastructures (réseaux, banques de données), des lieux collectifs d'accès aux TIC ainsi qu'un plan de formation des usagers.

## La gouvernance de la CAPI sera renforcée par une solidarité intercommunale au service de l'intérêt général.

L'agglomération sera durable si nos projets sont portés par un mode de gouvernance ouvert au débat entre élus et acteurs. Face à nos grands partenaires (ceux de la Métropole lyonnaise), de Grenoble, de Chambéry, face aux communautés voisines, il faudra sans cesse renforcer notre cohésion pour tenir notre cap.

### III - 1 La gouvernance politique de la CAPI restera caractérisée par sa démocratie et sa transparence.

Ces principes devront perdurer avec le resserrement naturel des lieux de décision, mais en accentuant la participation des élus à la mise en place et au déroulement des actions.

**III - 1.1** Les instances actuelles ont précisé au fil du temps leur rôle et identifié leurs besoins. Nous y répondrons progressivement. Avant la fin de l'année 2009, l'essentiel des engagements seront tenus :

➤ Pour que les conseillers communautaires s'approprient le travail collectif (travail en commission, en bureau ou en assemblée communautaire) et soient soutenus par les élus municipaux, nous clarifierons la répartition des responsabilités et les modalités de prise de décision. Nous renforcerons notre communication en direction des conseillers municipaux.

➤ Toutes les instances sont considérées comme des lieux d'information, de partage d'expériences et de compé-

tences. Cette dimension est nécessaire et elle sera renforcée. Ainsi, pour que les élus aient une vision globale du développement de l'agglomération, des rencontres seront organisées avec des experts extérieurs (praticiens de terrain ou théoriciens). Ces rencontres, en faisant partager le savoir seront aussi des moments d'élaboration des consensus.

➤ La méthodologie de préparation des réunions de commission ou de bureau sera améliorée. Pour les commissions couvrant de vastes sujets, nous pourrions créer des groupes plus restreints et éphémères pour préparer un sujet précis. Enfin, pour préparer les décisions du bureau, on pourra faire appel à des groupes de travail ad hoc plus restreints.

➤ La communication envers les élus municipaux et communautaires sera régulière, notamment pour les membres des commissions et du bureau (établissement de comptes-rendus dans des délais courts, suivi des décisions par un aperçu de la mise en œuvre de la suite donnée aux idées et propositions ...). Une politique d'implication dans des événements propices à l'élargissement de la réflexion thématique ou globale sera organisée et mise en place dès la rentrée 2009.

23

### III - 1.2 Avec les agglomérations qui l'entourent immédiatement, des alliances sont à forger. Une forme de « gouvernance » de la Métropole lyonnaise

est créée avec Saint-Etienne Métropole et le Grand Lyon<sup>12</sup>. Des alliances sectorielles essentielles sont à l'œuvre avec les partenaires grenoblois ou chambériens.

Ces dynamiques sont complexes. Notre solidarité intercommunale doit, en regard, être forte, vivante et solide. Pour tenir le cap et ne pas être débordée par ses partenaires, la CAPI devra s'impliquer le mieux possible dans la gouvernance des structures de coopération mises en place.

➤ Les projets, les résultats de ces alliances et de ces concertations seront régulièrement diffusés et débattus.

➤ Notre intercommunalité restera attentive aux demandes d'extension de son périmètre dans le cadre de la vallée urbaine, ou à de nouvelles alliances quand certaines actions (transports, sports, culture) auront un impact extra-communautaire. Ces alliances seront traitées au cas par cas.

### III - 2 Pour disposer des moyens de mener à bien une politique d'agglomération complexe, les compétences propres de la CAPI seront précisées, domaine par domaine en fonction d'une définition simple de l'intérêt communautaire.

L'exercice des compétences dépend de la définition de l'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire constitue

la ligne de partage d'une compétence, quand elle peut être partagée, entre les domaines d'action conservés par les communes et ceux qui sont assignés à la communauté. Après une année de mise en route qui a permis à chacun d'apprécier les enjeux, la CAPI doit le définir et le décliner compétence par compétence.

Cette redéfinition des compétences est urgente s'agissant des compétences économiques, de la politique sociale, de la culture, des sports, de l'environnement, du patrimoine, de la formation et de l'hébergement. Pour l'ensemble de ces points, des travaux de réflexion devront être menés rapidement afin de garantir l'efficacité de nos actions dès ce début de mandat.

La décision de réaliser un schéma de secteur est prise aujourd'hui, mais l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme est diversement traitée selon les communes. Auparavant le SAN instruisait les dossiers pour les communes de son périmètre. La logique d'économie et de mutualisation des moyens conduit à donner à la CAPI la compétence et la responsabilité dans ce domaine pour toutes les communes du périmètre.

### III - 3 L'intercommunalité, ce sont aussi des services publics « au service d'un même territoire », c'est-à-dire au service de tous ses habitants avec pour moteur de l'action, l'intérêt général.

Tous nos services communautaires et communaux doivent aller dans ce même sens, en cohérence, en complémentarité et continuité d'actions les uns avec les autres, en mutualisant leur expertise et leurs moyens, chaque fois qu'il s'agit de mieux servir l'intérêt général. Au cours de ce mandat, nous aurons exploré et

mis en place une organisation efficace et efficiente de l'ensemble de nos services. Créativité, innovation, développement des compétences individuelles des agents et des compétences collectives seront les outils et les moyens de la réussite.

### III - 3.1 Une organisation efficace et efficiente de nos services implique que nous considérons que tous nos services municipaux et communautaires forment une équipe au service du territoire, puisque nous sommes ensemble.

Cette organisation implique :

➤ Que les services se considèrent comme servant l'intérêt général de tout le territoire et soient économes des deniers du contribuable.

➤ Dans cette optique, et quand cela sera possible la mutualisation de services communs devra être étudiée dans le respect de la réglementation mais dans un esprit d'innovation. La configuration de la CAPI, agglomération sans ville centre dominante, oblige à élaborer des projets de mutualisation dépassant la plupart des expériences actuelles nées sur le rapport ville centre – aggro.

➤ Que la cohérence, la continuité de leur action soient centrées sur la pertinence du service rendu aux citoyens, sur son efficacité, sa lisibilité, sa facilité d'accès. Le citoyen ne doit pas être renvoyé d'une administration à l'autre. Tous les moyens pour l'orienter rapidement et répondre à sa demande seront exploités (TIC, services d'accueil polyvalent ...).

➤ Que les services communautaires et les services des communes fonctionnent en partenariat dynamique. L'infor-

mation nécessaire doit circuler, entre eux, sans frein. Les coopérations seront développées sur des projets communs.

➤ Qu'ils mutualisent, qu'ils partagent leurs expertises, développant ainsi la compétence collective des services publics locaux et communautaires au moindre coût global.

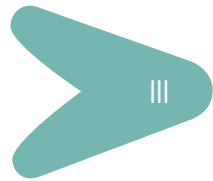
### III - 3.2 Créativité, innovation, développement des compétences individuelles des agents et des compétences collectives seront les outils et les moyens de la réussite.

➤ Créer une agglomération durable, voilà qui change la perspective de travail de chaque agent public sur notre territoire. Il faudra innover, s'adapter aux besoins des habitants, rechercher le meilleur service au moindre coût pour l'utilisateur et le contribuable et sans cesse penser durable, penser agglomération de 100.000 habitants aujourd'hui et de bien plus dans 20 ans.

➤ Cet effort, aucun agent ne l'accomplira seul. Nous nous engageons à être rigoureux et exemplaires s'agissant des conditions de travail et du développement des compétences individuelles nécessaires. L'agglomération durable est un processus, un chemin à accomplir. Nous penserons aussi l'avenir des agents en terme de parcours et notre politique de formation aura l'ambition nécessaire à la réussite de nos enjeux.

➤ S'agissant des services communautaires, les orientations politiques du plan de mandat seront déclinées en projets de services pour les 4 années à venir. Chaque projet de service devra intégrer la

<sup>12</sup> Il s'agit d'échanger des informations et de s'entendre sur les grands choix de sorte qu'ils ne se contraient pas. Des actions cofinancées, des budgets partagés seront engagés, notamment dans le domaine des transports, de la culture, de l'économie et de l'université.



*coordination avec les services communaux locaux. Comme il se doit, dans une perspective de lisibilité de l'action publique, d'adaptation permanente de ses actions,*

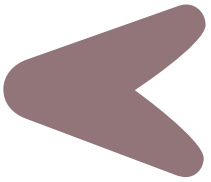
26

*un dispositif d'évaluation de l'application des politiques publiques sera mis en place en associant les services. Il reposera sur la base d'une grille de suivi et d'évaluation des réalisations conçue dès la conception des projets de services.*

**Le travail qui attend notre agglomération est immense et passionnant car il se situe dans la construction. Dès à présent, ce ne sont ni les idées ni les projets qui manquent. Nous aurons continuellement à nous poser la question du choix et du rythme de nos avancées. La période qui s'ouvre est une période d'incertitudes financières pour les agglomérations. Nous choisirons de la traverser en travaillant à moyens constants, hors financement de projets partenariaux spécifiques.**

**Quant à nos choix, nous avons décidé de mettre le cap sur l'agglomération durable offrant un même service à chacun. Nous avons défini les qualités qui caractérisent la construction d'une telle agglomération : la qualité, la diversité, l'accessibilité et l'économie dans la consommation d'espace, d'énergie et de la force des hommes.**

**Ces qualités, formant un tout, permettront de canaliser nos choix : priorité sera donnée aux investissements et aux actions qui les réunissent toutes.**



27

► Communauté d'Agglomération  
Porte de l'Isère  
17, Avenue du Bourg - BP 592  
38081 l'Isle d'Abeau Cedex

► Tél : 04 74 27 28 00  
Fax : 04 74 27 69 00  
Email : [capi@capi38.fr](mailto:capi@capi38.fr)  
[www.capi38.fr](http://www.capi38.fr)

